

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission du développement régional

21.12.2006

PE 382.527v02-00

AMENDEMENTS 1-20

Projet d'avis

Iratxe García Pérez

Réforme de l'organisation commune du marché du vin
(2006/2109(INI))

(PE 382.343v01-00)

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 1

Paragraphe 1

1. fait observer que dans de nombreuses régions, la production viticole ***joue un rôle très important de moteur du développement rural et empêche la désertification de vastes régions, en plus d'appartenir au patrimoine culturel, au paysage de l'Union européenne et d'être imprégné*** de traditions locales; estime qu'en adaptant les dispositions régissant le secteur viticole, l'UE doit sérieusement tenir compte du dépeuplement croissant, ***lequel suppose des répercussions socio-économiques et environnementales pour*** de nombreuses régions européennes;

Or. es

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 2

Paragraphe 1

1. fait observer que dans de nombreuses régions, ***les vignobles, en plus de leur valeur économique directe, ont une importance culturelle, touristique et écologique***; estime qu'en adaptant les dispositions régissant le secteur viticole, l'UE doit ***entre autres*** sérieusement tenir compte du dépeuplement croissant qui met en danger les moyens de

AM\646278FR.doc

PE 382.527v02-00

subsistance de nombreuses régions européennes;

Or. fr

Amendement déposé par Antonio De Blasio

Amendement 3

Paragraphe 1

1. fait observer que dans de nombreuses régions, la production viticole préserve le patrimoine culturel et le paysage et est imprégnée de traditions locales; estime qu'en adaptant les dispositions régissant le secteur viticole, l'UE doit sérieusement tenir compte du dépeuplement croissant qui met en danger les moyens de subsistance de nombreuses régions européennes, ***préconise par conséquent l'adoption d'un programme de reconversion au lieu d'un programme d'arrachage;***

Or. hu

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 4

Paragraphe 2

2. signale que les difficultés auxquelles doit faire face le secteur viticole, ***lesquelles découlent essentiellement des importations croissantes de vins en provenance de pays tiers, devraient être réglées grâce à l'établissement d'une série de priorités élémentaires dont ne traite pas la communication de la Commission, à savoir la promotion d'une consommation modérée et responsable, une réallocation des ressources budgétaires permettant d'atteindre de nouveaux consommateurs et de conquérir de nouveaux marchés, ainsi que la promotion de la qualité et de la recherche;***

Or. es

Amendement déposé par Antonio De Blasio

Amendement 5

Paragraphe 2

2. signale que les difficultés auxquelles doit faire face le secteur viticole, telles que la surproduction, la baisse importante de la consommation de vin dans l'Union européenne (notamment de vins de table), les importations croissantes de vins en provenance de pays tiers, l'augmentation des stocks de vin - qui dépassent la quantité produite en une année et ont peu de chance d'être écoulés - exercent une pression à la

baisse sur les prix et sur les revenus des producteurs, **souligne par conséquent qu'il faut réduire la production dans les régions qui génèrent des excédents;**

Or. hu

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 6
Paragraphe 3

3. fait observer que ces défis croissants et **les impacts négatifs qui affectent (suppression)** le secteur viticole rendent **nécessaires des changements dans la réglementation**, afin **d'en améliorer tant la durabilité que la compétitivité**, tout en conservant des mécanismes spécifiques d'organisation commune du marché; **estime que la situation du secteur viticole européen requiert de l'Union européenne qu'elle adopte une position politique ferme visant à promouvoir la place des vins et du secteur viticole dans notre société, et ce grâce à une véritable politique européenne du vin mise en place au travers de l'OCM;**

Or. es

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 7
Paragraphe 3

3. fait observer que ces défis croissants (**suppression**) en ce qui concerne l'équilibre entre l'offre et la demande dans le secteur viticole rendent nécessaire une amélioration des dispositions régissant le secteur, afin de le rendre durable et compétitif, tout en conservant des mécanismes spécifiques d'organisation commune du marché; **déplore l'inexistence de propositions concernant la mise en place d'une réelle politique de promotion, de communication et de commercialisation en faveur du secteur viticole qui permettraient de conquérir voire de reconquérir de nouveaux marchés et de nouveaux consommateurs;**

Or. fr

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 8
Paragraphe 5

5. souligne la nécessité de maintenir le budget de la Communauté et de ne pas transférer de crédits du premier pilier vers le second pilier de la PAC, qui concerne le

développement rural, *ce qui pourrait avoir comme conséquence la dilution des ressources au détriment du secteur viticole; exige que les mesures finançables soient clairement spécifiées afin de garantir que les fonds sont effectivement affectés au secteur;*

Or. fr

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 9

Paragraphe 6

6. considère qu'un régime d'arrachage tel que celui qui est discuté par la Commission dans sa communication du 22 juin 2006 porterait gravement atteinte à la situation économique et sociale des régions européennes *en favorisant le transfert vers des pays tiers du potentiel de production*, et qu'il n'est pas conforme à l'objectif de cohésion économique et sociale figurant dans le traité instituant la Communauté européenne; signale que la Communauté s'est fixé comme mission de poursuivre son "action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale" (article 158, alinéa 1, du traité CE), en veillant tout particulièrement à "réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales" (article 158, alinéa 2, du traité CE);

Or. es

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 10

Paragraphe 6

6. considère qu'un régime d'arrachage tel que celui qui est discuté par la Commission dans sa communication du 22 juin 2006 porterait gravement atteinte à la situation économique et sociale des régions européennes et qu'il n'est pas conforme à l'objectif de cohésion économique et sociale figurant dans le traité instituant la Communauté européenne; *propose l'introduction de critères qualitatifs avec la mise en place de plans d'arrachage établis par les autorités compétentes, régionales ou nationales, en concertation avec l'interprofession*; signale que la Communauté s'est fixé comme mission de poursuivre son "action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale" (article 158, alinéa 1, du traité CE), en veillant tout particulièrement à "réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales" (article 158, alinéa 2, du traité CE);

Or. fr

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 11

Paragraphe 7

7. demande à la Commission de proposer des mesures en vue de moderniser les techniques de production viticole européenne, les méthodes de marketing et l'étiquetage et en vue d'améliorer la demande des consommateurs; ***juge que, dans un contexte de libéralisation des pratiques œnologiques prônée par la Commission au regard des obligations internationales de l'Union européenne, interdire l'enrichissement à l'aide de sucre aux producteurs communautaires irait à l'encontre de la recherche de compétitivité pour la viticulture européenne et créerait une discrimination à rebours incompréhensible pour les viticulteurs européens;***

Or. fr

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 12

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. estime qu'il est possible d'améliorer la compétitivité du secteur viticole par des actions systématiques d'information et de promotion, afin de récupérer des parts de marché tant au niveau communautaire qu'au sein de pays en développement; estime donc qu'il importe de prévoir la mise en place, au sein de l'OCM, d'un fonds spécifique de promotion géré par des organismes et des organisations professionnels et interprofessionnels;***

Or. es

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 13

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. demande que soit développée une politique offensive de promotion des vins qui permette, d'une part, de mettre en valeur la qualité des vins européens, leur diversité ainsi que leurs atouts traditionnels et culturels et, d'autre part, de mettre en avant les avantages d'une consommation modérée de vin pour la santé; ainsi, l'OCM pourrait soutenir la valorisation culturelle et commerciale des vignobles par des actions de développement de l'œnotourisme;***

Or. fr

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 14
Paragraphe 8

8. *supprimé*

Or. es

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 15
Paragraphe 8

8. est fermement convaincu qu'une aide spécifique devrait être mise à la disposition des régions qui ploient sous le poids de certains handicaps touchant leurs capacités de production; *estime nécessaire de mettre en valeur les effets de la viticulture sur l'environnement, notamment ceux de la viticulture traditionnelle dans les zones sensibles, comme dans les zones à handicap naturel et les petites îles;*

Or. fr

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 16
Paragraphe 8 bis (nouveau)

8 bis. juge opportun que les viticulteurs établis dans des régions estimant nécessaire la mise en œuvre de plans de réduction de la production se voient accorder une aide à l'hectare qui soit soumise au respect d'objectifs précis tant sur un plan quantitatif que qualitatif, et dont les exigences minimales seraient établies au niveau communautaire;

Or. es

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 17
Paragraphe 8 ter (nouveau)

8 ter. estime opportun de maintenir, le cas échéant après modification, un régime en matière de distillation du vin permettant de faire face aux situations de crise grave,

ainsi qu'un autre régime différencié pour les distillations destinées au marché, afin de garantir l'approvisionnement en alcool de vin de l'industrie des boissons spiritueuses; souligne le rôle important que jouent les distillations d'alcool de bouche dans le maintien du réseau de production de certaines régions de l'Union européenne;

Or. es

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 18

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. *estime qu'avant de prendre aucune décision en matière de libéralisation des droits de plantation, il serait nécessaire d'évaluer les effets de la réforme à l'issue d'une première période transitoire, en particulier ceux des mesures d'arrachage volontaire et, en conséquence, les risques de saturation du marché que risque d'entraîner une telle libéralisation; souligne, quoi qu'il en soit, que dans le cas des zones bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée, la décision finale relève des autorités régionales ou des organismes régulateurs compétents;*

Or. es

Amendement déposé par Gerardo Galeote

Amendement 19

Paragraphe 9 ter (nouveau)

9 ter. *souligne qu'en matière d'allocation de droits de plantation, les États membres et leurs régions devraient accorder la priorité aux jeunes agriculteurs, aux vins de qualité et aux exploitations qui se sont engagées à améliorer la qualité et la commercialisation de leurs crus;*

Or. es

Amendement déposé par Jean Marie Beaupuy

Amendement 20

Paragraphe 10

10. demande à la Commission de tenir compte, dans sa proposition de réforme de l'organisation commune du marché, du fait que le secteur viticole fait partie de la stratégie de développement rural, étant donné qu'il contribue au développement durable des régions et que la plupart des emplois générés par le secteur viticole sont

situés dans des régions rurales; *demande donc que soient clairement listées les actions financées par l'OCM au titre du développement rural pour le secteur viticole, afin d'éviter l'utilisation de ces fonds à d'autres fins.*

Or. fr